

Diffusion Générale

**LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE  
ET DES ANCIENS COMBATTANTS,**

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le Décret n°2021-0627/PRES/PM du 30 juin 2021, portant attribution du portefeuille de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;

Vu le Décret n°2021-0628/PRES/PM du 30 juin 2021, portant remaniement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 1<sup>er</sup> février 2021 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu la loi n°74-60/AN du 03 août 1960, portant création de l'Armée Nationale ;

Vu la loi n°038-2016/AN du 24 novembre 2016, portant statut général des personnels des Forces Armées Nationales ;

Vu le décret n°2016-156/PRES/PM/MDNAC du 08 avril 2016, portant organisation du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;

Vu l'arrêté N°2017-105/PMDNAC/CAB du 18 avril 2017 portant conditions de recrutement des personnels des Forces Armées Nationales ;

**A R R E T E**

**Article 1:** Il sera organisé pour les besoins des Forces Armées Nationales (FAN), un concours direct pour le recrutement de treize (13) Elèves Officiers Spécialistes (EOS) parmi les Anciens Enfants de Troupe (AET) dans le cadre du Continuum, pour le compte de l'Academie Militaire Georges NAMOANO (AMGN), dans les spécialités suivantes :

- Médecine : cycle 2020-2027 ;
- Pharmacie : cycle 2020-2026 ;
- Génie Informatique : cycle 2020-2025.



